

Neuvième dimanche du Temps ordinaire

Lectures : Dt 5, 12-15 ; 2 Co 4, 6-11 ; Mc 2, 23 – 3, 6

Frères et Sœurs, contrairement à la très grande majorité des paroisses, nous ne célébrons pas, ce matin, la solennité du Saint-Sacrement du Corps et du Sang du Seigneur. En effet, nous l'avons déjà célébrée jeudi dernier, en son jour traditionnel. Nous reprenons donc dès aujourd'hui le cours des dimanches ordinaires, comme l'indique la chasuble verte que portent les prêtres. Nous voici donc au neuvième dimanche.

La lecture de l'évangile nous plonge dans la première période de la vie du Seigneur, quand il commençait à se faire connaître par son enseignement et ses actions impressionnantes, comme le miracle qui vient d'être rapporté. Elles dépassaient de loin ce qu'un simple homme peut faire. Tout de suite après, saint Marc prend soin de mentionner les foules qui commencent à converger vers Jésus.

Mais, en contraste, il signale, par l'inquiétante finale de notre épisode, l'hostilité grandissante d'autres contemporains, les pharisiens et les hérوديens, qui s'unissent dans l'intention de le faire périr. Avec les foules, paraît aussi la Croix à l'horizon. Quand Jésus y aura été élevé, ce ne seront pas que les foules de Palestine qu'il attirera alors à lui, mais tous les hommes, nous aujourd'hui.

Le sujet polémique est le sabbat, mot qui veut dire arrêt du travail. La première lecture nous a fait entendre la prescription divine. C'est le troisième des dix commandements donnés par Dieu à Moïse : « Observe le jour du sabbat, en le sanctifiant, selon l'ordre du Seigneur ton Dieu », commençait-elle. De ce fait, le sabbat a toujours été et est toujours au cœur de la vie d'Israël. C'est un jour « saint », qui doit être sanctifié, c'est-à-dire vécu différemment des autres, plus intensément sous le regard de Dieu, dans la prière, et consacré à son culte.

Au cours de l'histoire, l'importance du sabbat n'a cessé de croître. Avec la dispersion parmi les nations, il est devenu l'un des signes majeurs par lesquels Israël manifestait sa spécificité. Le violer était faute grave, c'était ne pas respecter l'Alliance. Aussi, une réglementation de plus en plus méticuleuse s'était-elle mise en place avec les âges, pour en préciser les contours. On était tombé dans l'excès.

Cet excès, Jésus l'a dénoncé. Nos deux épisodes en sont une belle illustration. Lui-même était fidèle à observer le sabbat, et l'Église primitive le sera aussi. Mais il constatait à quelles fortes déviations donnait lieu sa réglementation : son regard de colère en dit long sur ce point. Aussi rappelle-t-il que « le sabbat a été fait *pour l'homme*, et non l'homme pour le sabbat ».

Ceci se voit bien à la formulation du commandement. L'insistance porte sur le *repos* que doit apporter ce jour à tout le monde, non le souci. C'est le jour du repos, à l'imitation de Dieu qui s'est reposé le septième jour de la création. C'est aussi un jour de libération à la suite de l'Exode. Ce jour-là, Dieu nous invite à lui rendre grâce pour tout, et à lui offrir notre culte reconnaissant. « *Quam magnificata sunt opera tua, Domine* – comme tes œuvres sont magnifiques, Seigneur », chantons-nous aux premières Vêpres du dimanche. L'observance du sabbat ne doit donc pas accabler l'homme mais l'aider à vivre au mieux cette élévation vers son créateur et rédempteur.

Mais surtout, Jésus va plus loin : il s'attribue un pouvoir inattendu sur le sabbat : « le Fils de l'homme est maître, même du sabbat », phrase extrêmement audacieuse, qui dut lui valoir de mortels ennemis. Nous constatons combien l'Église primitive en était, elle, bien persuadée. Sous l'influence de l'Esprit du Christ ressuscité, elle n'a pas jugé sacrilège de remplacer le sabbat par le dimanche. Cette évolution inouïe ne trouve au fond sa justification que dans ce pouvoir du Fils de l'homme, du Christ dans la gloire, nouveau Moïse, sur le sabbat issu du premier Moïse.

Concluons par quelques lignes du *Catéchisme de l'Église Catholique*. « Le dimanche se distingue expressément du sabbat auquel il succède chronologiquement, chaque semaine, et dont il remplace pour les chrétiens la prescription cérémonielle. Il accomplit, dans la Pâque du Christ, la vérité spirituelle du sabbat juif et annonce le repos éternel de l'homme en Dieu. Car le culte de la Loi préparait le mystère du Christ, et ce qui s'y pratiquait figurait quelque trait relatif au Christ » (n° 2175).

« La célébration du dimanche observe la prescription morale naturellement inscrite au cœur de l'homme de "rendre à Dieu un culte extérieur, visible, public et régulier sous le signe de son bienfait universel envers les hommes". Le culte dominical accomplit le précepte moral de l'Ancienne Alliance dont il reprend le rythme et l'esprit en célébrant chaque semaine le Créateur et le Rédempteur de son peuple » (n° 2176). Alors, Frères et Sœurs, soyons bien fidèles à la sanctification du dimanche.